



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 05/03/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 25 février 2013**  
**D-2013/119**

***Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Le groupe socialiste ( Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon ) quitte la séance à 16h15*

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

## **Convention 2013-2014 entre la Ville de Bordeaux et Cilso Action Logement. Autorisation. Décision.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'accès au logement social ou à un hébergement adapté pour les personnes éprouvant des difficultés socio-économiques est un axe fort du troisième Projet social de la Ville de Bordeaux. Il est en effet primordial que chaque bordelais puisse bénéficier d'une solution de logement correspondant à ses besoins, quelles que soient ses ressources ou son autonomie. La mission première de ce Projet Social est donc de faciliter le parcours résidentiel, de l'hébergement au logement stable, en renforçant et en diversifiant l'offre de logements. En 2012, ce sont ainsi plus de 1000 logements sociaux qui ont été programmés. En parallèle, il est aussi nécessaire de développer des lieux d'accueil pour toutes les situations de vulnérabilité, non seulement pour les personnes en situation de grande précarité mais également pour les jeunes en formation ou en mobilité et dépourvus de solution de logement.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et issus du monde de l'entreprise, sans lesquels l'aboutissement de ces projets, à l'instar de Prodomo ou de la Bagagerie ne serait pas possible. Dans ce cadre, la Ville entretient une relation de partenariat privilégié avec le CILSO Action logement qui est à la tête d'un groupe multi-métiers du logement, comprenant notamment plusieurs bailleurs sociaux.

Le cœur de métier du groupe CILSO est de permettre à chacun de pouvoir se loger, en proposant une gamme variée de logements sociaux en adéquation avec la variété des besoins et des capacités financières. Action Logement, et par conséquent les CIL, se sont ainsi engagés à financer la production de 15 000 logements/hébergements supplémentaires par an pendant 3 ans, sur 2012, 2013 et 2014. Le CILSO est donc un partenaire privilégié des collectivités territoriales et notamment de la Ville de Bordeaux avec laquelle il a contribué à la réalisation de très nombreux projets destinés au logement et à l'hébergement de personnes en difficultés.

La coopération de la Mairie de Bordeaux et du CILSO témoigne ainsi de la volonté de faciliter ces différentes initiatives répondant à des besoins de plus en plus prégnants en direction d'une population souvent vulnérable et pose les bases d'un partenariat public/privé permettant de faire aboutir des projets d'ordre social dans les domaines du logement et de l'hébergement. La présente convention vise donc à formaliser une coopération existant de longue date pour faciliter et renforcer la production de logements collectifs et de structures d'hébergement à destination des publics vulnérables.

A travers cette convention, la Ville affirme son ambition de voir se développer dans chaque nouvelle opération d'aménagement un lieu d'accueil pour des personnes en situation de vulnérabilité, et sa volonté de créer à terme une pension de famille par quartier. La Ville réaffirme également son engagement en faveur du logement des jeunes, avec la volonté de doubler le nombre de places à destination des jeunes travailleurs et des jeunes en mobilité professionnelle entre 2014 et 2020, alors même que ce nombre aura déjà doublé entre 2008 et 2014. Pour ce faire, la Ville participe ou pilote la création de nouveaux dispositifs ou lieux d'accueil, en faisant appel aux différents services des collectivités territoriales et de l'Etat et en apportant une aide financière au-delà de ses strictes compétences.

Le CILSO contribue au financement de ces projets en accordant aux opérateurs des prêts à très faible taux d'intérêt. Outre ces aides financières, le CILSO s'engage à mettre en œuvre les produits et services qu'il distribue dans le cadre de son activité à destination des publics qui seront logés dans les différentes structures d'accueil, sous réserve de leur éligibilité, tels que les aides LOCA-PASS®, MOBILI-PASS®, CIL PASS-ASSISTANCE®, MOBILI-JEUNE®.

La Ville et le CILSO conviendront d'un commun accord des opérations susceptibles d'être conjointement financées sur la base du tableau de bord annexé à la convention. Les structures plus particulièrement visées sont les suivantes : Résidences Sociales, Pension de famille, CHRS, Résidences Habitat Jeunes, Résidence Hôtelière à Vocation Sociale. La Ville s'engage à actualiser ce tableau de bord tous les deux mois et à communiquer au CILSO l'ensemble des nouveaux éléments et des projets à venir. L'exécution de la convention et ses effets seront suivis dans les cadre des comités de suivi propres à chaque projet ainsi que dans les instances de pilotage du Projet social de la Ville.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Alexandra SIARRI**



**Convention de coopération**  
**CILSO / Ville de Bordeaux**  
**pour la production de logements**  
**et d'hébergements de personnes en difficultés**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, désigné dans ce qui suit sous le terme « la Ville de Bordeaux », agissant au nom et pour le compte de la ville en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 février 2013.

**D'UNE PART,**

**ET**

LE COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT DU SUD-OUEST, désigné en ce qui suit sous le terme « CILSO », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 110 avenue de la Jallère 33000 BORDEAUX - représenté par Mr Norbert HIERAMENTE, agissant en qualité de Président,

**D'AUTRE PART,**

## Préambule

### Les objectifs du Projet social

Le troisième Projet social de Bordeaux, voté en janvier 2010, porte une attention particulière à la problématique de l'accès au logement social et à l'hébergement pour les personnes éprouvant des difficultés socio-économiques. Il est primordial, en effet, que tous les bordelais puissent bénéficier d'une solution de logement correspondant à leurs besoins, ce quelles que soient leurs ressources ou leur autonomie, dans la mesure du possible. La première mission du Projet Social est donc de faciliter l'accès au logement pour les personnes ayant de faibles, voire très faibles revenus en renforçant et diversifiant l'offre de logement, avec l'objectif de faciliter le parcours résidentiel, de l'hébergement au logement stable.

Le Projet Social porte également une grande attention aux jeunes, notamment en formation ou en mobilité, dépourvus de solution de logement. La Ville soutient toute initiative visant à leur faciliter l'obtention d'un hébergement ou d'un logement et/ou à pérenniser leur maintien dans ce logement dans le parc public ou le parc privé. Entre 2008 et 2014, ce sont plus de 200 places à destination des jeunes travailleurs et des jeunes en insertion qui seront ouvertes.

### Une territorialisation dans le cadre du Projet urbain

Dans le cadre du Projet urbain, le développement de l'offre de logements sociaux et d'hébergement adapté a donc fait l'objet d'une programmation territorialisée et phasée. Concernant l'offre de logements sociaux, la Ville a voté en 2010 un nouveau règlement d'intervention confirmant ses aides aux organismes HLM, avec des montants d'aides financières jusqu'à 10 000 € en centre ville et 6 000 € en opération d'aménagement. **Les logements programmés sont donc en forte hausse, avec plus de 1 000 logements programmés par an en 2012 et plus de 1000 logements sociaux livrés en 2014.**

Concernant l'offre d'hébergement, l'ambition de la Ville est double. D'une part, elle souhaite voir se développer dans chaque nouvelle opération d'aménagement un lieu d'accueil, différent sur chaque site, pour des personnes en situation de vulnérabilité. D'autre part, et bien que Bordeaux compte aujourd'hui 60 % de l'hébergement d'insertion de la CUB, elle souhaite créer à terme une pension de famille dans chaque quartier.

### Des partenariats nécessaires

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, et en particulier avec les différents bailleurs sociaux présents sur l'agglomération, qui sont des relais essentiels du Projet social et avec qui plusieurs conventions ont déjà été signées (convention PNRQAD, Passeport 1<sup>er</sup> Logement, Gestion urbaine de proximité...).

Parallèlement, la Ville participe à la mise en œuvre voire pilote la création de nouveaux dispositifs ou lieux d'accueil en faveur des personnes vulnérables, en faisant appel aux différents services des collectivités locales et de l'Etat et en apportant une aide financière au-delà de ses strictes compétences : CHRS, résidence sociale, pension de famille, logement d'urgence... Plus de 210 places en structures d'accueil auront ainsi été ouvertes entre 2008 et 2014 et au moins 60 de plus d'ici 2016, soit plus de 270 places au total.

De nouveaux partenariats entre le secteur associatif, le monde de l'entreprise et les collectivités se développent aujourd'hui, permettant notamment de faire aboutir des projets sinon impossibles. Le montage innovant de la Bagagerie est en ce sens significatif, avec un soutien important de Domofrance. Propriétaire du bâtiment, ce bailleur social a assuré la maîtrise d'ouvrage et a pris en

charge 50 % du coût des travaux d'investissement. D'autres partenaires privés (fondation Abbé Pierre, EDF, La Ronde des quartiers...) ont également contribué au financement de ce projet. D'autres initiatives émergent aujourd'hui sans être toujours bien connues ni bien coordonnées. Ces partenariats peuvent porter sur différents aspects, tels que le partage d'expériences, l'accueil prioritaire de personnes en difficulté en entreprise ou encore la professionnalisation d'une structure associatif à travers la mise à disposition de compétences du privé.

#### Un partenariat privilégié avec Action Logement et le CILSO

Ils peuvent également relever de financements à l'investissement comme c'est le cas avec le CILSO Action Logement. La Ville de Bordeaux entretient une relation de partenariat privilégié avec le CILSO, collecteur associé d'Action Logement qui est à la tête d'un groupe multi-métiers du logement comprenant, notamment, plusieurs bailleurs sociaux.

Le cœur de métier du groupe CILSO est de permettre à chacun de pouvoir se loger, en proposant une gamme variée de logements sociaux en adéquation avec la diversité des besoins et des capacités financières et en facilitant l'accession sociale à la propriété. En sa qualité d'acteur social, le CILSO est à ce titre partenaire des collectivités territoriales, et notamment de la Ville de Bordeaux avec laquelle il a contribué à la réalisation de très nombreux projets destinés au logement et à l'hébergement de personnes en difficulté, auxquelles sa mission de solidarité s'adresse prioritairement.

Plus généralement, les partenaires sociaux ont signé deux accords nationaux interprofessionnels visant à faciliter l'accès au logement afin de faciliter l'accès à l'emploi. Ces accords mettent plus particulièrement l'accent sur le logement des jeunes, tant en termes de production de logements que de facilitation de l'accès. **Action Logement, et par conséquent les CIL, se sont ainsi engagés à financer la production de 15 000 logements/hébergements supplémentaires par an pendant 3 ans sur 2012, 2013 et 2014.** Pour mettre en œuvre cette politique, Action Logement mobilise les CIL en leur qualité de financeurs du logement social mais également en tant qu'actionnaires de filiales bailleurs sociaux. Enfin, Action Logement s'est engagée avec l'Etat en novembre 2012 à renforcer ses liens avec les territoires et à mobiliser les CIL et leurs filiales en appui aux politiques publiques du logement.

La coopération de la Mairie de Bordeaux et du CILSO témoigne de la volonté de faciliter ces initiatives répondant à des besoins de plus en plus prégnants en direction d'une population souvent vulnérable et/ou en grande précarité et pose les bases d'un partenariat public/privé permettant de faire aboutir des projets d'ordre social dans les domaines du logement et de l'hébergement. A ce titre, la Ville de Bordeaux et le CILSO souhaitent aujourd'hui formaliser une coopération existant de longue date.

## 1/ Objet de la présente convention

La présente convention vise à définir le cadre de coopération entre la Ville de Bordeaux et le CILSO pour faciliter et renforcer la production de logements collectifs et de structures d'hébergement à destination des publics vulnérables.

L'aboutissement de ces projets ne peut se faire sans l'aide d'autres partenaires financeurs (Etat, collectivités locales...) et la présente convention ne saurait préjuger des décisions à venir de ces partenaires ni se substituer à leur participation.

## 2/ Projets communs

Dans le cadre de son troisième Projet social, élaboré conjointement avec les partenaires institutionnels et associatifs, la Ville de Bordeaux a souhaité maintenir un haut niveau d'engagement pour loger les personnes les plus vulnérables.

Parmi les priorités identifiées, le développement de logements adaptés permettant l'accès au logement à des personnes sans abri ou mal logées et le logement des jeunes sont apparus comme incontournables, d'autant que ceux-ci doivent être proches des fonctions de centralité de la métropole.

C'est ainsi qu'avec l'aide importante du CILSO et de tous les partenaires, ce sont **plus de 400 places qui ont été conjointement financées par la Ville et le CILSO depuis 2008**, sur des projets divers, en particulier des résidences sociales (Résidence Paulo Freire et Résidence Hôtelière à Vocation Sociale La Cour d'Albret sur le quartier Victor Hugo/Saint Augustin, CHRS Mamré sur le quartier de Bordeaux Sud ...), des pensions de famille, (Sichem sur Bordeaux Sud, Martin Videau sur La Bastide, COS Foyer Quancard sur Victor Hugo/Saint Augustin, Maison St Fort sur le quartier du Centre...) ou encore des structures Habitat jeunes (Le Levain sur Saint Michel/ Nansouty/ Saint Genès, Jacques Ellul sur Bordeaux Sud, Rosa Parks sur le Centre Ville...). On peut également citer des projets plus expérimentaux tels que la bagagerie (quartier du Centre).

Le CILSO participe régulièrement à cette production de structures collectives, à destination des personnes en difficulté, portées par des organismes de logements sociaux ou des associations. Le CILSO contribue au financement de ces projets en accordant aux opérateurs des prêts à très faible taux d'intérêt.

Les structures plus particulièrement visées sont les suivantes :

**Résidences sociales.** Destinées à un public sous plafonds de ressources PLAI, elles sont par conséquent adaptées aux personnes les plus modestes.

**Pensions de famille et CHRS.** Portées par des bailleurs sociaux ou par des associations, ces structures sont destinées à des personnes ayant connu une grande précarité et pouvant présenter diverses pathologies, mais ne nécessitant pas de prise en charge médicalisée. L'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux vise à une réinsertion qui commence par le logement pour aboutir à une resocialisation par l'emploi.

**Résidences Habitat Jeunes et résidences Moov'Access®.** Ces résidences ont pour objet de loger des jeunes de 18 à 30 ans avec un travail sur l'éducation et l'accompagnement social plus ou moins développé selon les structures. Les résidences Habitat jeunes, anciennement dénommées Foyers de

jeunes travailleurs, sont des structures ouvertes sur les quartiers, qui accueillent un public mixte (25% maximum d'étudiants) et qui inscrivent les jeunes dans un parcours de prise d'autonomie progressive. L'objectif, commun avec les résidences Moov'Access® plus axées sur les jeunes salariés d'entreprises, est de permettre à des jeunes en formation en alternance, en apprentissage, en CDD, en mobilité de se loger dans des conditions compatibles avec des ressources limitées.

**Résidences Hôtelières à Vocation Sociale.** La première expérience de RHVS sur le département s'est concrétisée à Bordeaux et était une initiative privée. Ces projets répondent à un besoin d'hébergement de courte durée pour les salariés de tous âges en situation de mobilité professionnelle, de mission intérimaire, de CDD... Ces résidences permettent à des personnes qui se trouvent sur l'agglomération de manière temporaire de louer un logement de quelques semaines à quelques mois ; ce qui est difficile voire impossible dans le cadre d'une location classique.

### 3/ Engagements de la Ville

Dans le cadre de son Projet social, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements sociaux et d'hébergement adapté pour les personnes sans-abri ou mal-logées.

Elle souhaite réaffirmer son ambition en visant l'ouverture **d'une pension de famille par quartier et le développement d'un lieu d'accueil à destination des publics vulnérables dans toutes les opérations d'aménagement**, à définir selon les opérations : en fonction de l'offre déjà existante sur le quartier et dans un souci d'équité territoriale, il pourra donc s'agir d'habitat adapté pour des gens du voyage en voie de sédentarisation, de logements pour les jeunes actifs précaires ou d'un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

A ce jour, plusieurs projets sont donc en cours de montage ou programmés dans les opérations d'aménagement. Ceci représente déjà sept projets pour un volume de plus de 150 places en pensions de famille ou structures d'hébergement et un financement prévisible s'élevant pour la Ville à plus de 1 million d'euros de subventions à l'investissement d'ici 2015.

La Ville réaffirme également son engagement en faveur du logement des jeunes, avec la volonté de **doubler encore le nombre de places à destination des jeunes travailleurs et jeunes en mobilité professionnelle entre 2014 et 2020**. 350 logements en résidences Habitat jeunes et résidences sociales sont déjà en projet pour un budget estimé à 1,5 millions d'euros d'investissement pour la Ville. Les structures expérimentales comme le projet Prodomo, qui vient d'ouvrir sur Bordeaux Sud, devront également être pérennisées ou encore développées en fonction du premier bilan qui sera tiré. D'ores et déjà, la Ville a demandé l'inscription d'une pension de famille dans le programme de la ZAC Belcier, et une réflexion pour mener un projet faisant suite à Prodomo est menée.

Le tableau des projets en cours à ce jour, et susceptibles d'être conjointement financés par la Ville et le CILSO est annexé à la présente convention. La Ville s'engage à une actualisation de ce tableau de bord tous les deux mois et à communiquer au CILSO l'ensemble des nouveaux éléments et des projets à venir.

### 4/ Engagements du CILSO

En vue de contribuer à atteindre ces objectifs, le CILSO s'engage à participer aux différentes réunions/comités de pilotages partenariaux du Projet social de la Ville, dès lors que sont abordées les



questions du logement des jeunes et des personnes en difficulté, ainsi que sur le thème de la lutte contre la précarité énergétique (sujet traité par sa filiale PROCIVIS Gironde).

La Ville et le CILSO conviendront d'un commun accord des opérations de structures d'hébergement ou de logements-foyers susceptibles de bénéficier d'un financement du CILSO sur la base de l'intérêt qu'elles présenteront et en réponse aux besoins exprimés par les salariés de ses entreprises adhérentes.

Conformément aux priorités affichées dans le Livre Blanc d'Action Logement, il convient notamment de rechercher l'accroissement de l'offre de logements adaptés en faveur des jeunes et des salariés du secteur assujéti en situation ou en recherche d'emploi.

La liste arrêtée en commun en annexe à la présente est donc constituée notamment d'opérations de foyers jeunes travailleurs, de résidences sociales ou de pensions de famille.

Le CILSO s'engage à financer la production de ces nouvelles structures d'accueil sur la Ville dans le respect du cadre législatif qui régit ses activités et de la réglementation nationale d'Action Logement, sous réserve de leurs évolutions postérieures à la signature de la présente convention, ainsi qu'au titre de son règlement d'intervention et de ses capacités financières ; sous réserve des prises de décision de son Conseil d'Administration.

Outre les aides financières à la production, le CILSO s'engage à mettre en œuvre les produits et services qu'il distribue dans le cadre de son activité à destination des publics qui seront logés dans les différentes structures d'accueil pour personnes en difficultés et ce en fonction de l'éligibilité des publics dans le respect de la réglementation en vigueur :

- Aides LOCA-PASS® : avance du dépôt de garantie et garantie de paiement de loyer,
- Aide MOBILI-PASS® : aide à la mobilité professionnelle des salariés,
- CIL PASS-ASSISTANCE®: Assistance aux salariés en difficulté des entreprises adhérentes,
- Aide MOBILI-JEUNE® : aide au paiement du loyer pour les moins de 30 ans.

Par ailleurs, le CILSO pourra s'appuyer sur la diversité des métiers, des savoir-faire et des actions, notamment sociales (accompagnement social, hébergement d'urgence, sous-location, lien social, animations, chantiers d'insertion, etc...), de ses filiales ESH ou associations, pour contribuer à faire émerger ou aboutir les projets développés dans le cadre de cette convention.

## **5/ Communication**

Les Parties pourront organiser des actions conjointes de communication vers des tiers. Ces actions sont définies en commun dans leur contenu, leurs supports, leur calendrier et leur déclinaison sur le terrain, et doivent rester compatibles avec les plans et les calendriers de communication propres à chacune des Parties.

Dans leur communication propre relative à la mise en œuvre de la présente convention, quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le support, les Parties s'engagent à respecter les axes de communication et les messages principaux définis en commun, dans le respect prioritaire des chartes de communication définies par chacun.

Les partenaires s'engagent à faire figurer leurs logos respectifs dans toute leur communication ayant trait au tableau des opérations arrêté conjointement.

## **6/ Durée de la présente convention**

La présente convention est signée pour 2 ans à compter de la date de sa signature, sans reconduction tacite.

## **7/ Suivi et pilotage**

L'exécution de la présente convention et ses effets seront suivis dans le cadre des comités de suivi propre à chaque projet ainsi que dans les instances de pilotage du Projet Social de la Ville :

- Comité partenarial
- Comité de pilotage thématique

## **8/ Résiliation et révision de la convention**

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois, en cas de non respect par l'une ou l'autre des parties de ses engagements ou d'évolution législative ou réglementaire qui ne permettraient plus son exécution.

La Ville se réserve, pour sa part, la faculté de résilier la présente pour tout motif d'intérêt général.

Fait en 2 exemplaires originaux  
À Bordeaux, le

**Pour la Ville de Bordeaux**  
**Le Maire**  
**Alain JUPPE**

**Pour le CILSO**  
**Le Président**  
**Norbert HIERAMENTE**

## Annexe : Tableau de bord des projets soutenus

Quartier	Localisation/ Projet urbain	Type de structure	Public	Nombre de places	Gestionnaire
Bordeaux sud	OIN ZAC belcier	Pension de famille	Jeunes précaires	20	A confirmer
Bordeaux Sud	Saint-Jean	Extension de Résidence Habitat jeunes	Jeunes en séjours fractionnés	45	FJT Jacques Ellul
Bastide	Bastide Niel	Déplacement du CHRS des Capucins	Précaires	38	Diaconat
Bastide	Bastide Niel	Résidence Habitat Jeunes	Jeunes travailleurs	100	A confirmer
Saint Michel/ Nansouty/ Saint genès	[Re]Centres	Résidence Sociale	Jeunes travailleurs et anciens combattants marocains	55	Aquitanis
Saint Michel/ Nansouty/ Saint Genès	Barrière de Pessac	Pension de famille	Précaires	25	COS Quancard
Victor Hugo/ Saint Augustin	Saint Augustin (site à confirmer)	Pension de famille	Précaires	20 minimum	A confirmer
Bordeaux Maritime	Bassin à flots	Résidence Habitat Jeunes	Jeunes travailleurs ou en insertion	100	Le Levain
Caudéran	Bourran	Pension de famille	Précaires vieillissants	20	Habitat et Soins